Recueil Dalloz

> hebdomadaire 189° année 28 mars 2013 n° 12 / 7549° pages 761 à 824

Réformes du droit de la famille

Le droit d'un enfant à être nourri, entretenu et élevé par sa mère et par son père est-il un principe à valeur constitutionnelle?

> Chronique Christophe Eoche-Duval

786

La paternité: chronique d'une mort annoncée

> Point de vue Florence Millet

782

Mariage pour tous: les juristes peuvent-ils parler « au nom du Droit »?

> Point de vue P. Brunet, V. Champeil-Desplats,

S. Henette-Vauchez et E. Millard

784

ÉDITO

761 Baby Loup dans la bergerie, Félix Rome

ACTUALITÉS

- 765 Affaire Microsoft: sanction du non-respect d'une décision comportant des engagements
- 768 Revendication: formalisme de la demande afin de saisine du juge-commissaire
- 769 Opération d'initié: recours au motif impérieux comme fait justificatif
- 771 Offense au président de la République : violation de la liberté d'expression
- 772 Fonction publique: recrutement de fonctionnaires sans concours
- 774 Elections départementales et municipales : adoption du texte par le Sénat
- 776 Médecin gynécologue : sanction pour graves manquements à la déontologie •
- 780 Notaires: modifications des conditions d'accès à la profession

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 792 Chronique: « Patrimoines affectés, avez-vous donc une âme? », Etienne Dubuisson
- 798 Panorama: Contentieux famillal, Mélina Douchy-Oudot
- 805 Notes: Lois mémorielles, fin de partie, note sous Crim. 5 févr. 2013, Pierre Egéa
- La Cour de cassation limite les droits de la Spedidam et des artistes-interprètes, note sous Civ. 1^{re}, 19 févr. 2013, Guillem Querzola
- Droit de reprise pour un établissement public hospitalier : une activité viticole annexe pluri-centenaire ne peut suffire!, note sous Civ. 3º, 12 déc. 2012 [2 arrêts], Christine Lebel
- Résiliation d'un contrat d'enseignement, un nouveau pas franchi pour la Cour de cassation?, note sous Civ. 1^{re}, 13 déc. 2012, Pierre Lemay

ENTRETIEN





Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

Président Directeur Général, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION. SVIVIE FAVE

CONSEIL SCIENTIFIQUE Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER Denis MAZEAUD, Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef Sabrina LAVRIC (5356) Rédactrice en chef adjointe

Laura CONSTANTIN (5370) · CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET Commerce électronique: Cédric MANARA Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU Société et marché financier: Alain LIENHARD

EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284) Françoise ARRIAGADA (5363) Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448) Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 0140648992 Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT Prix au numéro: 19,40 € TTC ISSN 0034-1835

Nº CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex Dépôt légal - Mars 2013

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550 Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché Recueil/Dalloz Avocats

SOMMAIRE





764

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Accords verticaux: prix de réparation des véhicules assurés, CJUE 14 mars 2013 Affaire Microsoft: sanction du non-respect d'une décision comportant des engagements, Comm. eur., 6 mars 2013

Clauses abusives: suspension des procédures d'exécution (droit espagnol), CJUE 14 mars 2013

Contrat d'affaires

Transport aérien: exonération de responsabilité (Convention de Montréal), Civ. 1º, 13 mars 2013

Transport international par route:

calcul de l'indemnité pour perte ou avarie, Com. 12 mars 2013

Transport de salariés: concurrence déloyale (par covoiturage), Com. 12 mars 2013

Entreprise en difficulté

Déclaration des créances: recours contre l'employeur pour faute inexcusable, Civ. 2°, 14 mars 2013

Revendication: formalisme de la demande

afin de saisine du juge-commissaire, Com. 12 mars 2013

Conflit de lois: concours entre créanciers en fonction de leurs privilèges, Com. 12 mars 2013

Fonds de commerce et commerçants

Compétence commerciale: date

d'appréciation de la qualité de commerçant, Com. 12 mars 2013

Société et marché financier

Opération d'initié: recours au motif impérieux comme fait justificatif,

Autorité des marchés financiers, 13 févr. 2013

770

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

CJUE: légère baisse du nombre d'affaires introduites

Textes européens: portée du JOUE en ligne

DROIT PÉNAL FT PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Légitime défense: usage nécessaire de son arme par un gendarme, Crim. 12 mars 2013

Presse et communication

Offense au président de la République: violation de la liberté d'expression, CEDH 14 mars 2013

Procédure pénale

Compétence pénale (action civile): exclusion des recours entre prévenus, Crim. 26 févr. 2013 772

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Fonction publique: recrutement de fonctionnaires sans concours, CE 8 mars 2013 Prévention des conflits d'intérêts: annonce d'un projet de loi Enseignement supérieur et recherche: présentation d'un projet de loi Elections départementales et municipales: adoption du texte par le Sénat

Environnement

Déchets: responsabilité subsidiaire du propriétaire du terrain, CE 1er mars 2013 Evaluation environnementale: responsabilité de l'Etat en cas d'omission, CJUE 14 mars 2013

Santé publique

Médicaments: présentation d'un projet de loi de ratification

Médecin gynécologue: sanction pour graves manquements à la déontologie, CE 13 févr. 2013

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Principes de neutralité et laïcité du service public: application aux agents des CPAM, Soc. 19 mars 2013

Principe de laïcité: inapplicabilité aux salariés des employeurs de droit privé, Soc. 19 mars 2013 Contrat de génération: entrée en vigueur du dispositif

Frais de transport: calcul sur la base de la

carte orange, Soc. 13 mars 2013

Dispense de préavis : date d'effet de la clause de non-concurrence, Soc. 13 mars 2013 Suspension pour maladie non-professionnelle: droit à congés payés, Soc. 13 mars 2013 Absence prolongée pour cause de stress: validité du licenciement, Soc. 13 mars 2013 Régime de prévoyance: application du principe de l'égalité de traitement, Soc. 13 mars 2013 Retraites complémentaires: conclusion d'un protocole d'accord

Sécurité sociale

Amiante: exposition ay risque chez plusieurs employeurs, Civ. 2e, 14 mars 2013

779

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne: portée de l'aval d'un billet à ordre, CJUE 14 mars 2013 Sentence arbitrale: rejet d'une demande de récusation et motivation, Civ. 1^{re}, 13 mars 2013

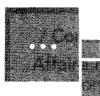
Profession iuridique et iudiciaire

Notaires: modifications des conditions

d'accès à la profession

Magistrats: règle de limitation à dix ans

des fonctions spécialisées



POINT DE VUE

782

La paternité: chronique d'une mort annoncée par Florence Millet





POINT DE VUE

784

Mariage pour tous: les juristes peuvent-ils parler « au nom du Droit »? par Pierre Brunet, Véronique Champeil-Desplats, Stéphanie Hennette-Vauchez et Eric Millard



CHRONIQUES

786

Le droit d'un enfant à être nourri, entretenu et élevé par sa mère et par son père est-il un principe à valeur constitutionnelle ? par Christophe Eoche-Duval

792

« Patrimoines affectés, avez-vous donc une âme? » La propersonnalité au secours de l'entrepreneur individuel par Etienne Dubuisson

PANORAMA

798

Contentieux familial janvier 2012 - décembre 2012 par Mélina Douchy-Oudot

NOTES

805

Lois mémorielles, fin de partie, note sous Crim. 5 févr. 2013 par Pierre Egéa

809

La Cour de cassation limite les droits de la Spedidam et des artistes-interprètes, note sous Civ. 1^{re}, 19 févr. 2013 par Guillem Querzola

814

Droit de reprise pour un établissement public hospitalier: une activité viticole annexe pluri-centenaire ne peut suffire!, note sous Civ. 3°, 12 déc. 2012 [2 arrêts] par Christine Lebel

818

Résiliation d'un contrat d'enseignement, un nouveau pas franchi pour la Cour de cassation?, note sous Civ. 1^{to}, 13 déc. 2012 par Pierre Lemay





ENTRETIEN

824

Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo - Les juges et l'économie, une défiance française

À L'ATTENTION DES AUTEURS



Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Sabrina Lavric (s.lavric@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).